

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 JUIN 2019

N° 36

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

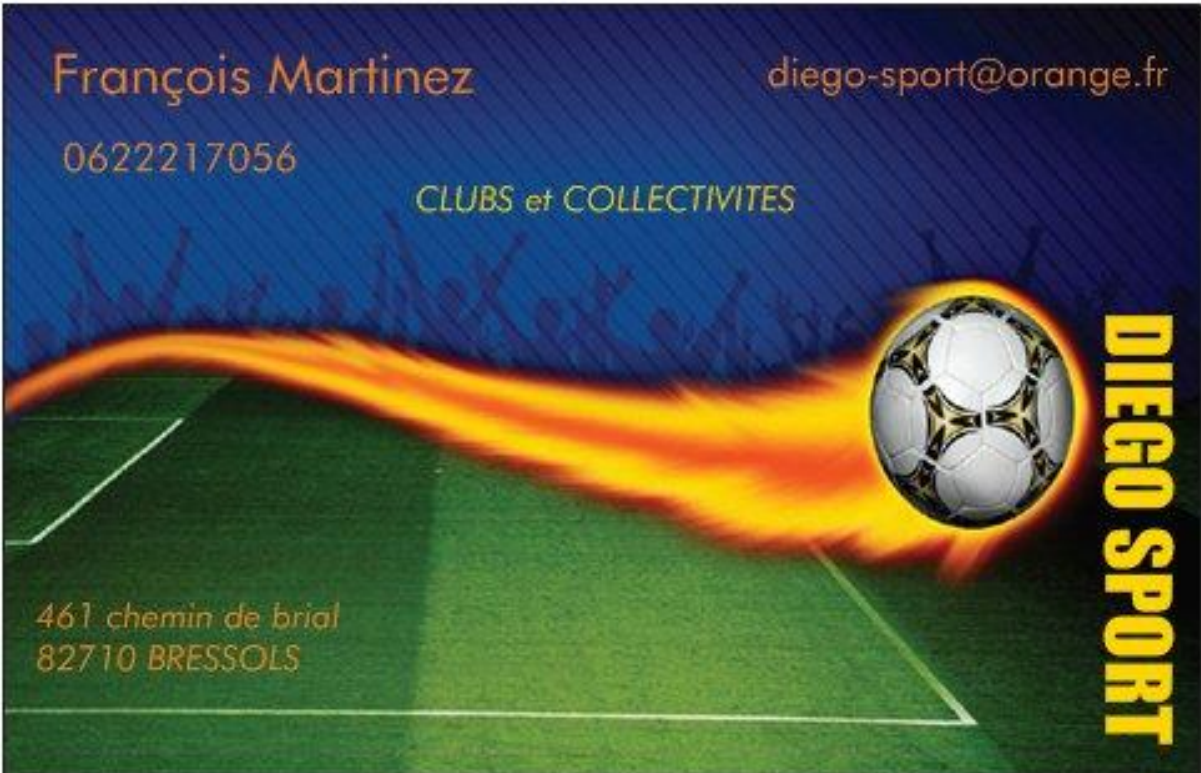


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 22,
- Sportivité semaine 22,
- Cagnotte Tortosa,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Infos terrain,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Formulaire Challenge Sportivité Clubs.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Juin 2019.

Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑤ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

⑥ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

⑦ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATIONS LICENCES



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX : à partir du 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (4 joueurs),

AS MATRA : à partir du 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 04/12 (2 joueurs).

RESULTATS

SEMAINE 22 DU 27/05/19 AU 29/05/19

RATRAPAGE

Division : Honneur – Journée 4 aller (du 12/11/18)

LES VIEILLES CANAILLES	2	-	3	TOULOUSE SA
------------------------	----------	---	----------	-------------

Division : Excellence – Journée 18 retour (du 20/05/19)

MECAPROTEC FC	1	-	2	SHADOCKS SEILH
---------------	----------	---	----------	----------------

Division : Honneur – Journée 12 retour (du 18/02/19)

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	POTO
--------------------	----------	---	----------	------

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour (du 21/02/19)

AS SAINT LOUP CAMMAS	3	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	F
----------------------	----------	---	----------	-----------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 22

UNE sortie temporaire et **DEUX** avertissements pour **3** rencontres arbitrées.

CAGNOTTE « TORTOSA »

Une délégation de plus de 100 sportifs FSGT-OCITANIE participera aux Jeux Mondiaux qui auront lieu à Tortosa en Espagne la première semaine de Juillet. A cette occasion, pour aider les participants, une cagnotte a été mise en place :

<https://www.leetchi.com//fr/c/rGGEV34r>

Nous comptons sur votre générosité.

SANCTION EN RETARD

Rencontre O. TOULOUSE / AS SAINT LOUP CAMMAS du 22/05/19 – Promotion Excellence – Journée 18 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - a**), décide :

Pour "**JEU VIOLENT**"

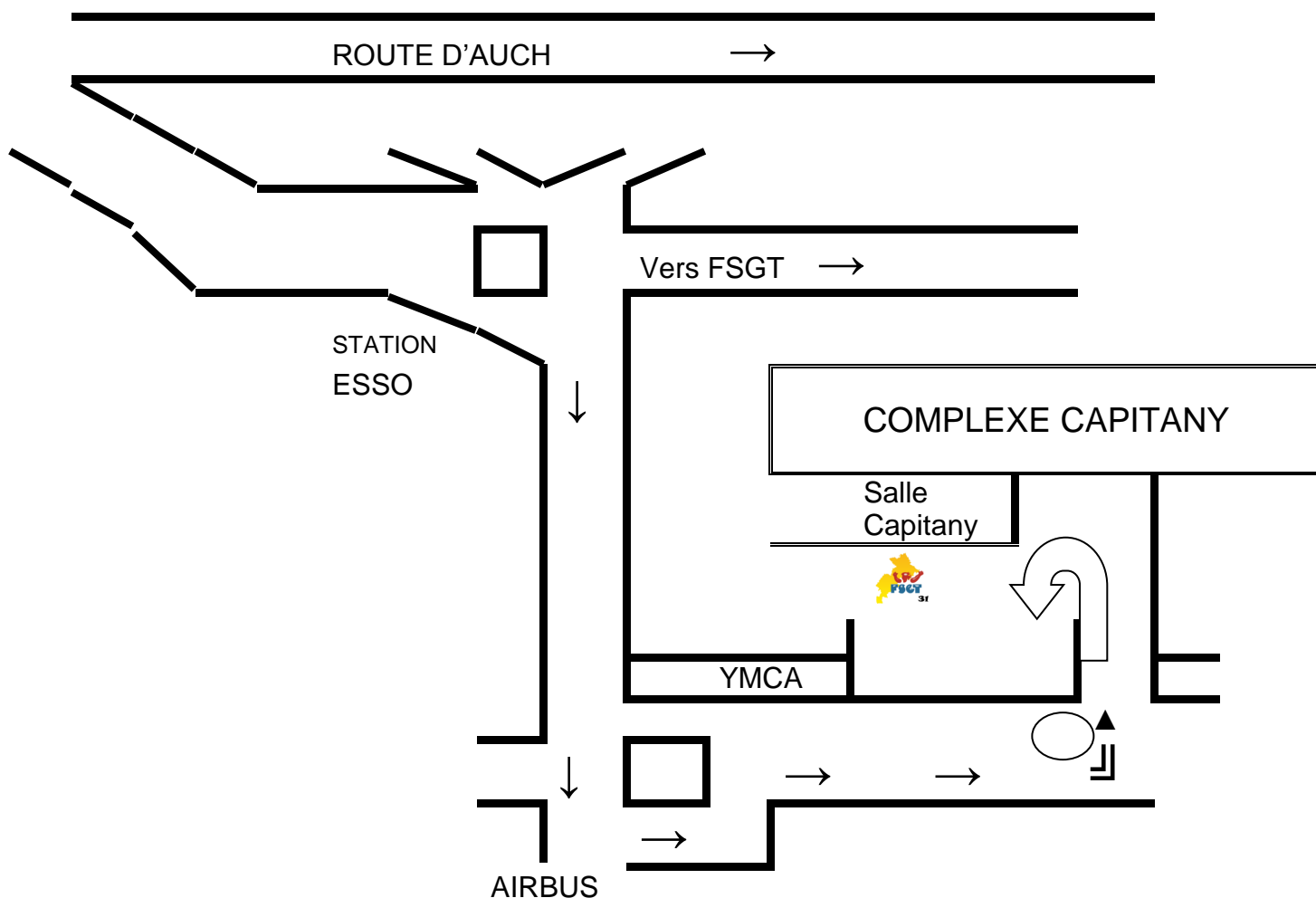
– EXCLUSION –

(**ART 32 - §D - a**),

CATALA Cédric, licence n°55560963 (AS ST LOUP CAMMAS)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 03/06/2019.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 20 juin 2019 à 19 heures**, à la salle **Capitivity**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

INFO TERRAIN

Les vestiaires du synthétique du Stadium sont de nouveau opérationnels. Les clubs et les arbitres peuvent s'y rendre directement comme auparavant.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

AVRIL - MAI

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	LES FOOT FURIEUX	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM
FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

LES VIEILLES CANAILLES

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AC2L

IO TEAM

SB SPORT FC

ASC CNES

MISTRAL P.L.

TOULOUSE SA

FONBO FC

NEW TEAM

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

LES FINALISTES



FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

! ATTENTION : DERNIERE SEMAINE POUR VOTER

La fin de saison approche.

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **8 juin 2019**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
FOOT FURIEUX	
LES SHADOCKS DE SEILH	
MECAPROTEC FC	
PASPORT	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ALTRAN FOOT	
ASC CNES	
FONBO FC	
MISTRAL P.L.	
FA ROQUES	
AS ST LOUP CAMMAS	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	
OLYMPIQUE TOULOUSE	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
DYNAMO FC	
FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA	
NEW TEAM	
SB SPORT FC	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
US AERO FOOT	
AGATE FC	
US CAF	
CPAM	
AS DRT	
OLYMPIQUE MECAHERS	
SOPRA STERIA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°
 2°
 3°

